



**Relevé de décision du conseil municipal
Séance du 22 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 22 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Didier Padey, Maire

Présents : Christian Barlet, Simon Barlet, Emilie Crepel-Barlet, Steven Jacquin, Julie Badin-Lecourt, Didier Padey, Lionel Perraud, Daniel Vincent, Fabien Elie, Stéphane Lamiral.

Arrivés en cours de séance : Emilie Barlet, arrivée à 20h30

Pouvoir : Emilie Barlet donne pouvoir à Didier Padey, Fabien Elie donne pouvoir à Lionel Perraud.

Date de la convocation : 18 Octobre 2021 (deux avril deux mille vingt et un).

Il est proposé de confier le secrétariat de séance à Julie LECOURT.

Ordre du jour

1. Décision modification budget assainissement N°2
2. Présentation des rapports 2020 sur les services de la CCY (eau potable, SPANC, gestion des ordures ménagères)
3. Présentation du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de Jongieux
4. Modification simplifiée n°1 du PLU : mesures de publicité
5. Convention de partenariat dans le cadre du programme CEE – ACTEE – Appel à projet Merisier
6. Rénovation de la STEP d'Aimavigne : validation du choix retenu, et validation d'une solution de financement
7. Acquisition parcelle de Labrod : fixation du prix d'acquisition
8. Acquisition de la parcelle B762 à Saint Romain : fixation du prix d'acquisition
9. Validation du devis Agate pour une étude sur l'opportunité de créer une commune nouvelle
10. Bibliothèque : validation d'un budget livre neuf
11. Subvention projet école numérique
12. Dossier FDEC : identification des opérations
13. Montant subvention ADMR
14. Point à date Bulletin Municipal
15. Questions diverses

Ouverture de la séance par Mr Le Maire.

DP



1. *Décision modificative du budget assainissement N°2*

Le Maire présente le projet de décision budgétaire modificative en ce qui concerne le budget assainissement.

Il convient de prévoir des crédits pour réaliser un mandat annulatif permettant l'annulation d'un titre émis sur exercice antérieur, et d'augmenter les crédits prévus au chapitre 011 pour tenir compte de dépenses non prévues liées à la recherche et à la réparation d'une fuite à la STEP de Jongieux le Haut.

Pour équilibrer ces ouvertures de crédits, il est possible d'augmenter en recettes le montant prévu à l'article 70613 (chapitre 70) puisque les recettes concernant le raccordement de maisons neuves à l'assainissement en 2021 ont été supérieures à la prévision.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

Article 673 (chapitre 67) = + 130 €.

Article 656 (chapitre 011) = + 1170 €.

Article 6063 (chapitre 011) = +160 €.

Recettes de fonctionnement :

Article 70613 (chapitre 70) = + 1460 €.

La section de fonctionnement resterait ainsi équilibrée.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la décision modificative n°2 concernant le budget assainissement à l'unanimité.

2. *Présentation des rapports 2020 sur les services de la CCY (eau potable, SPANC, gestion des ordures ménagères)*

Daniel Vincent, président de la commission revient sur les faits saillants du bilan.

Concernant l'eau : on constate une évolution constante chaque année de la consommation, plusieurs facteurs en cause dont le nombre d'abonnés qui augmente.

Concernant le niveau des ordures ménagères, l'évolution suite à l'accessibilité sans badge est conforme aux prévisions, mais les coûts de la déchetterie explosent.

Pour réguler, la lecture de plaque sera mise en vigueur. On pourra s'inscrire dès le mois de novembre 2021 pour l'inscription.

DP



En matière de recyclage : la benne sera unique pour tous les emballages à partir de 2023. A noter que le coût de traitement des ordures a explosé.

Après en avoir délibéré, Le conseil approuve ce bilan à l'unanimité.

3. Présentation du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de Jongieux

Manuel Arragain, secrétaire de mairie présente le bilan 2020 en soulignant qu'il n'y a pas de changement majeur dans les données globales : le réseau est inchangé, les rapports SATESE montrent une stabilité concernant les charges de pollution.

Facturation 2020 : 15 873€ facturés sur 13.5 mois effectués fin mai 2020.

Facture type à titre d'exemple (famille de 4 personnes) : 231€.

Monsieur le maire exprime le souhait de mettre en place une réunion dédiée au sujet rapidement car la commune n'arrive pas à l'équilibre malgré un coût non négligeable. Cela pose la question notamment des réseaux privés.

Après en avoir délibéré, Le conseil approuve ce bilan à l'unanimité.

4. Modification simplifiée n°1 du PLU : mesures de publicité

Monsieur le Maire partage avec le conseil un document explicatif de 12 pages qui détaille la nature du projet, comprenant un avant / après pour notification aux PPA et pour consultation du public.

La publication du projet sera faite le 29/10 dans le Dauphiné Libéré et la Vie Nouvelle, et suivie de la mise à disposition d'un cahier pour recueillir les commentaires des Jongiolans qui pourront consulter le cahier explicatif de 12 pages en mairie du 8 novembre au 10 décembre en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- *DECIDE de mettre le projet de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme et l'exposé des motifs à disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture, pour une durée de 32 jours à compter du Lundi 8 Novembre jusqu'au Vendredi 10 Décembre, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit les lundi de 14h à 19h et les vendredi de 9h à 12h.*
- *PRECISE qu'un registre papier sera tenu en mairie afin de permettre de consigner les observations éventuelles. Le public pourra également les adresser par écrit directement à Monsieur le Maire de Jongieux, Mairie, 980 Route de la Charvaz, 73170 Jongieux, ou par courriel à l'adresse communedejongieux@wanadoo.fr.*

DP



- *DECIDE de porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition qui sera affiché en mairie au moins huit jours avant le début de la mise à disposition, disponible sur le site Internet de la commune et publié dans deux journaux d'annonces locales diffusés dans le département.*
- *CHARGE Monsieur le Maire de présenter, à l'expiration du délai de mise à disposition, le bilan de la consultation au Conseil qui délibérera sur le projet et d'éventuelles observations du public et des personnes publiques associées.*

5. Convention de partenariat dans le cadre du programme CEE – ACTEE – Appel à projet Merisier

Le SMAPS a décidé de porter une candidature à l'appel à projet Merisier, du programme ACTEE, portée par la FNCCR, pour la rénovation des écoles.

La commune de Jongieux a souhaité prendre part à cette candidature en intégrant le groupement. Ce dernier a été déclaré lauréat, permettant de mobiliser 130 000€ pour des écoles de l'Avant Pays Savoyard. La commune, en tant que membre du groupement, pourrait ainsi bénéficier d'ici septembre 2023 de :

- 2500€ à hauteur de 50% maximum des dépenses éligibles hors taxes pour la réalisation d'un audit énergétique sur l'établissement scolaire.
- 10080 € à hauteur de 80% maximum des dépenses éligibles hors taxes, pour la réalisation d'étude de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique d'une école.

Daniel Vincent, 1^{er} adjoint invite à étudier l'opportunité de réaliser ces travaux seuls, sans financer une étude qui conditionne l'obtention aléatoire d'une subvention.

Monsieur le Maire souligne qu'au-delà de l'audit de la rénovation énergétique qui conditionne l'éligibilité aux financements du FDEC, le SDES gère le projet incluant l'analyse financière détaillée, l'élaboration du rapport final d'audit et la gestion administrative et comptable de l'opération et suggère d'avancer sur cette procédure.

Lionel Perraud, 3^e adjoint, propose de chiffrer l'ensemble des travaux à réaliser sur l'école actuelle, qui vont au-delà de la simple rénovation énergétique.

Monsieur le Maire s'interroge sur la possibilité de reporter la soumission de la candidature, Manuel Arragain confirme après consultation des conditions que les communes doivent se positionner avant le 30 octobre.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce bilan à la majorité, 6 votes pour, 4 abstentions, 1 vote contre.

DP



6. *Rénovation de la STEP d'Aimavigne : validation du choix retenu, et validation d'une solution de financement*

Monsieur le Maire présente la liste des devis reçus de la part de 3 entreprises : la commission assainissement qui a travaillé sur le sujet en amont et étudié les différents devis proposés, propose de valider la proposition la moins disante et plus satisfaisante de la société SAUR pour un montant de 99 630€ HT pour l'option rénovation complète de la STEP :

- Nettoyage des bassins qui n'ont pas été nettoyés depuis 2005,
- Changement de toutes les rampes inox qui étaient en plastique,
- Changement de toutes les bâches, protégées par des cailloux,
- Changement des chasses d'eau,
- Changement du dégrilleur.

A noter qu'une fuite a été identifiée cet été. Par anticipation le maire a décidé de demander un remplacement de conduite moyennant 2400€ intégrés dans le montant global de 99630€ HT.

Également, le dégrilleur jusque-là manuel sera remplacé et automatisé par l'énergie solaire qui a fait ses preuves à Saint Pierre de Curtille et dans bien d'autres STEPS, le délai et les coûts d'Enedis sont prohibitifs.

Ce devis déclenchera la demande d'emprunt de 100 000€ auprès deux banques minimum qui proposent en première approche des annuités d'environ 4500 € sur 25 ans à mettre au regard des réserves réalisées lors des renégociations de prêt en 2020 :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil travaille sur le sujet depuis près de deux ans, avec notamment deux appels d'offre et la décision de ne pas s'engager dans l'installation d'une nouvelle STEP.

La proposition actuelle est l'aboutissement d'un travail minutieux du conseil et de la commission dédiée au sujet, pour assurer les 20 prochaines années.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve le choix de la SAUR moyennant un devis 99 630€ HT à l'unanimité et autorise le maire à contracter un emprunt de 100 000€ sur 25 ans moyennant un taux de 1.20% maximum à l'unanimité.

7. *Acquisition parcelle de Labrod : fixation du prix d'acquisition*

Monsieur Daniel Vincent, adjoint, revient sur le projet du conseil de rétablir un chemin communal pour relier la Chapelle Saint Romain et Aimavigne qui était un chemin communal désormais clôturé par un agriculteur.

Avec le temps le chemin communal est devenu un fossé : le travail impliqué par le rétablissement du chemin d'origine est trop lourd.

Après plusieurs échanges avec le propriétaire du terrain, le conseil a proposé un nouveau tracé pour un futur chemin communal et rachète le terrain agricole de la parcelle 411 p2 pour 0.30 centimes d'euros /m2.

DP



Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de valider l'acquisition de cette parcelle de terrain B 762, pour un tarif de 0,30 centimes d'euros/m² et autorise M. le Maire à signer tous les protocoles notariés et actes authentiques notariés à intervenir et relatifs à l'acquisition de cette parcelle de terrain, en application de la présente délibération.

8. Acquisition de la parcelle B762 à Saint Romain : fixation du prix d'acquisition

La Commune a l'opportunité de faire l'acquisition de la parcelle B 762 appartenant à Monsieur Martinet, d'une surface de 1415 m² pour un montant de 0,10 centimes d'euros/m².

Après en avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de valider l'acquisition de cette parcelle de terrain B 762, pour un tarif de 0,10 centimes d'euros/m² et autorise M. le Maire à signer tous les protocoles notariés et actes authentiques notariés à intervenir et relatifs à l'acquisition de cette parcelle de terrain, en application de la présente délibération.

9. Validation du devis Agate pour une étude sur l'opportunité de créer une commune nouvelle

Monsieur le maire introduit ce sujet en rappelant que ce projet de commune nouvelle composée de Lucey, Jongieux, Billième faisait partie de la profession de foi de l'équipe élue et explique les enjeux d'une telle étude qui a vocation à être à l'écoute des sensibilités des trois communes avec :

- Un volet juridique et de contextualisation avec la présentation des modalités de création et de fonctionnement d'une commune nouvelle,
- Un volet finance et fiscalité locale permettant un état des lieux et d'appréhender les différents impacts budgétaires,
- Un volet interconnaissance ayant pour ambition de brosser un portrait global des trois communes et de leur territoire commun.

Monsieur le maire présente le devis proposé qui tient compte de l'adhésion des communes à Agate et dont le tarif est dépendant du taux de prise en charge départemental.

- Jongieux : 1031,49€
- Lucey : 1258,16€
- Billième : 908,85

Il propose de mettre l'étude au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la participation à cette étude et le budget impliqué à savoir 1031,49€ et autorise Monsieur le Maire à le valider en lien avec les Communes de Lucey et Billième.

DP



10. Bibliothèque : validation d'un budget pour l'acquisition de livres neufs

Monsieur le maire rappelle le « désherbage » qui a été réalisé et les travaux en cours pour permettre aux habitants de la commune de bénéficier d'une bibliothèque de qualité.

Après désherbage, il reste environ 30% des livres et il convient désormais d'enrichir de nouveau la bibliothèque par le rachat de nouveaux livres.

Il rappelle que la commune a adhéré au programme Savoie Biblio à l'été 2021. Une réunion sera organisée en novembre avec l'équipe de Savoie Biblio qui doit visiter le local. Suite à cette réunion, nous pourrions postuler à des subventions pour obtenir des livres et équipements adaptés. Monsieur le maire propose de voter un budget en amont, et demande au conseil s'il est prêt à investir 300€. Stéphane Lamiral, adjoint en charge des finances propose une enveloppe de 500€ que le conseil approuve.

Daniel Vincent, adjoint, souligne l'intérêt de sélectionner les livres de façon à être attractif, Monsieur le Maire répond qu'il faut solliciter une compétence chez Savoie Biblio.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité le déblocage d'une enveloppe de 500€ pour l'acquisition de livres neufs à la bibliothèque.

11. Demande de subvention « Ecole numérique » - Projet pour 2022

Monsieur le maire revient sur la priorité accordée aux jeunes de la commune. Parmi les initiatives soutenues : la maîtresse au printemps a identifié une subvention concernant l'école numérique pour compléter l'équipement de l'école en ordinateur et tablettes.

En 2020, cette même subvention avait été accordée. Cette année la participation de l'état s'élève à 70% d'une dépense subventionnable de 3500€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la participation à ce nouveau programme et autorise le Maire à solliciter cette subvention « Ecole numérique ».

12. Dossiers FDEC : identification des opérations

Monsieur le maire revient sur la date butoir du 31 octobre pour le dépôt des demandes de subventions du FDEC, et la nécessité de s'accorder sur les dossiers à soumettre. Après un débat au sein du conseil, Il ressort 3 projets principaux pour lesquels une demande au titre du FDEC pourrait être effective :

- Réfection et enrobage du chemin de Saint Romain, pour un montant de 29 385 € HT.
- Extinction nocturne, pour un montant de 7 760 € HT.
- Cimetière : Monsieur le maire partage le devis de l'entreprise Métallerie Dulac qui propose une solution profil goutte d'eau pour protéger le mur, pour un montant de 6490 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité ces trois projets pour être soumis à des demandes de subvention FDEC, les deux projets prioritaires étant la réfection du Chemin de Saint Romain et l'extinction nocturne.

DP



13. *Vote des subventions de l'ADMR*

Monsieur le maire rappelle qu'en réunion plénière de mars 2021 la communauté de communes de Yenne a demandé aux communes d'allouer une participation annuelle à l'ADMR de Yenne selon une répartition liée au nombre d'habitants.

Pour Jongieux le montant s'élève à 250€.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité ce montant.

14. *Bulletin municipal : point à date*

Madame Julie Lecourt présente le bulletin en cours de réalisation.

Monsieur le maire rappelle qu'il a été décidé compte tenu du nombre de chantiers en cours d'opter pour un numéro annuel.

Le numéro 2 du Jongieux Mag sera distribué avant Noël.

15. *Questions diverses :*

- Chantiers jeunes : présentation du document réalisé par la commission communautaire dédiée au sujet par madame Julie Lecourt. Le document sera présenté en conseil communautaire le 8 novembre, avec un catalogue proposé aux communes et peut être un bon renfort suite au départ de l'employé municipal fin octobre.
- Projet caméras vidéo : Monsieur Lionel Perraud présente le projet de caméra vidéo service gratuit, en indiquant qu'il s'agit d'un projet éligible au fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), pour 20% et à une aide de la région à hauteur de 50%.
- Monsieur Daniel Vincent propose une idée : planter un arbre à chaque naissance d'enfant sur la commune. Monsieur le maire et l'ensemble du conseil valide l'idée, il reste à trouver le terrain et s'accorder sur un budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Didier PADEY

